



COTONOU • 8 May 1998

The first permanent Inter-African council of the UIHJ was held at Cotonou (Benin) on 8 May this year.

Ten delegations apart from the French one were represented at this event : South Africa, Benin, Burkina Faso, Cameroon, Congo, Ivory Coast, Gabon, Mali, Senegal and Togo.

Madagascar had sent a report and Niger had had to withdraw from coming at the last moment.

Tunisia presented its apologies for absence.

Only Algeria, Mauritius and Morocco had failed to respond to the organisers' requests.

The ceremonial opening session was presided over by Mr Ismaïl TIJANISERPOS, Keeper of the Seals and Minister of Justice in Benin.

After the welcome address given by Maître Claudine MOUGNY, on behalf of the organising committee, the President of the National Chamber of Judicial Officers of Benin, Maître Robert BONOU, greeted the delegations and the high authorities present. He extolled the beneficial effects of this permanent council in Benin, the first in the history of the Union, which constitutes an event that marks Africa's decisive stamp on the international judicial officers' movement.

President Bonou then briefly described the history of the International Union. He referred to the global dimension of our

association and the objectives that its articles assign it : *"Rightly or wrongly, the legal professions have often been reproached with running away from economic realities, with failing to integrate into a society whose justice should above all be distributive and not put obstacles of all kinds in the way of its expansion. It is to escape this criticism that judicial officers and bailiffs have sought to organise themselves both at national and international level so as to become true servants of the economy"*.

Linking the changes which are taking place everywhere and the globalisation of the economy with the activities of judicial



Me Robert BONOU, President of file National Chamber of Judicial Officers of Benin



Me Jacques ISNARD with the Ambassador of France in Benin

officers, President BONOU spoke out in favour of a total adherence to the OHADA Treaty and for specific teaching of the routes of execution in the universities, with a view to setting up a body of judicial officers familiar with this subject, such that the profession could become one of real specialists in the routes of execution.

He finished his remarks by saluting the assistance that the Keeper of the Seals provided with unstinting generosity to the Benin judicial officers and wished all the delegations present a pleasant stay in Benin.

Maitre Jacques ISNARD, President of the International Union, first emphasised in his contribution the pleasure it gave him and the executive committee* of the Union to be present in Cotonou. He then stressed the emotion that members felt at this historic moment marking the

first statutory event of the UIHJ on African soil, following the no less historic seminar at DAKAR Orly 2 years ago. This memorable seminar had sealed the mass entry of Africa into the Union.

He gave congratulations for the exceptional participation of the delegations and their members on this permanent council and stressed the role of Africa within our organisation: "*It is in Africa that the future of our profession will be played out in the next 20 years, in the context of a global polarisation of the economy and of business*".

The President underlined the necessity of created wherever possible - throughout the world - a professional who is responsible for serving notice on documents and executing court decisions. He observed how important it was that judicial officers in every country should actively

participate in the compilation of texts, especially in the area of judicial law and of the law of execution. He stressed at length the benefits of quality training and urged his colleagues to work for the development of an image of high quality for their activities.

In this regard he gave a reminder of how necessary it was that the profession open up to all quarters : to the business world, magistrates, the media, related professions and so on. He urged judicial officers to get involved in what is going on in our society. However he also drew the audience's attention to the extreme vigilance that had to be given to judicial officers' behaviour in their professional life and in their attitude in general. He suggested a rigorous discipline : "*10 yeals of blameless work are required to obtain a credibility that may be lost in one month because of one black sheep*".

Maître ISNARD spoke again of the complete confidence he had in the capacity for progress of the African judicial officers, who are always eager for information and curious about new technologies. He also explained why in his view the OHADA Treaty represented manna from heaven for African judicial officers and for lawyers in general.

He concluded by expressing his joy at meeting his colleagues from Congo Brazzaville, who had been kept away from international meetings for a year by

* The executive committee consisted of : Maître ISNARD, President, Maître HECTOR, Secretary, Maître NETTEN, Assistant Treasurer, Maître BROUHOT, Member, and Maître DUPERRAY, general secretary.





the traffic evants experience in that country.

In his speech, the Keeper of the Seals and Minister of Justice spoke warm words of welcome and praised the actions of the judicial officers of Benin within the context of the vast labour of reform that is in progress in the country. He appealed for the development of open justice, beyond mere national frontiers, into a transnational forum in harmony with the globalisation of the economy

This, he declared, is why the developing countries must participate in the creation of a forum for juridical and judicial security, something that is vital in order to tap significant flows of investment,.. *"a legal system that chops and changes and cannot be pinned down has little chance of arousing the interest of investors"*.

The OHADA Treaty should enable the 16 signatory states to take up this challenge and impart more modernity and visibility to African economic law, and more reliability to judicial procedures.

As regards the International Union, the minister underlined the value of an organisation of this size, as the globalisation of the economy presupposed that the various organisers of justice would create a network with one another, and hence that the laws would be harmonised on which the exercise of their profession and their interconnectibility relied.

In this inaugural session there was also a contribution from

Maître Yacine SENE, Permanent Secretary of the UIHJ for Africa, who emphasised the long road than had been travelled down by the African judicial officers over the two years since the Dakar seminar. She was delighted to see how the work that had been carried out since that date had borne fruit. African judicial officers had been virtually absent from the international stage before 1996 ; from now on, they constitute an essential part in the functioning of the UIHJ.

This concluded the ceremonial session and consideration of the issues on the agenda was than proceeded to.

Maître Yacine SENE, the Permanent Secretary, explained in her general report the difficulties that had been encountered by the African delegations in getting to Cotonou, but expressed her satisfaction at the success that had been achieved.

Giving a breakdown of her various activities, she reported on her contacts with Guinea, Gambia and Chad. Particular comments were made on Nigeria

and the Central African Republic, in which latter country the judicial officer apparently does not exist. She then explained the arrangements made for the organisation of events on behalf of OHADA, and gave details about the last seminar held in this connection in Dakar.

Maître Johan FOURIE, the southern Africa delegate, gave a review of the situation there, from which it emerged that Kenya, Malawi, Uganda and Namibia were showing real interest in the Union. According to Maître FOURIE, the countries of Southern Africa are making progress, but the law of the jungle definitely still prevails.

A debate should be started over the compatibility of international action, such as the action the UIHJ is in a position to carry out, with countries of different cultures (Latino-Roman law and common law).

However, Maître FOURIE pointed out that the emergence of two laws in Africa (French law and common law) should not constitute a barrier ; on the con-



Left to right : Me BROUHOT, Me BERTAUX and the Ambassador of France to Benin



trary, it makes for a very enriching experience.

The French system is more effective in Africa, but in the future English law could be supported by French law. There is justification for following the lead of the South African President and reflecting on how to integrate whatever is best into the legislation of each country.

A comparison was drawn, with the regime in force in Canada, and Maître FOURIE explained that there was a process of reflection in South Africa at present on a possible adaptation to file Canadian system.

Maître TCHAHA (Cameroon) made particularly interesting remarks on the organisation of the judiciary in Cameroon, which is based on French law and on Common Law. Moreover, this country is bilingual, and this has no ill effect on the functioning of its institutions. There is training for judicial officers in Cameroon in the two systems, the English and the French.

At the end of his speech, Maître FOURIE declared that the judicial officers of Southern Africa, who are all state employees, are for the most part favourable to their status evolving into an independent and autonomous profession.

After Maître FOURIE'S contribution, each of the delegation leaders spoke :

Maître BONOU (Benin),
Maître MINOUNGOU (Burkina Faso),
Maître TCHAHA (Cameroon),

Maître LOUNZINGOU (Congo Brazzaville),

Maître KATTIE (Ivory Coast),
Maître NZENGUE (Gabon),
Maître BERTHE (Mali),
Maître SENE (Senegal)
and Maître KLOUVI (Togo).

In each of these countries the main preoccupations focused around recurrent problems : the elaboration of statutes, internal regulations, the setting up of national chambers or orders, fees, hindrances to execution, training, the increase in the number of judicial officers and so on.

The examination of the issue of training marin it possible to observe a distinct tendency in the direction of bringing uniformity to the overall conditions of access to the profession (MA + 2 years of training + exam).

However in South Africa there is still progress to be made. Pretoria's preoccupations revolve more around seeking racial balance and appropriate ethnic representation in the body of judicial officers. The appointment of extra baililfs, the delimiting of their function, on from that of the lawyer and the recognition of a diploma are also the order of the day.

Training and the introduction of a cooperative structure with the Ecole Nationale de Procédure in France were considered at length. Only 4 national chambers supported this cooperation with the International Union and the French National Chamber of Judicial Officers. Some points of detail remain to be settled to perfect the operation of this structure. President BERTAUX (F) gave a



Delegations' chiefs very interested

reminder of how keen the French National Chamber was on establishing this cooperation, and confirmed that France would continue to contribute its active aid in the development of training for judicial officers in Africa.

One major difficulty appears to lie in sending out courses and organising the checking of students' knowledge.



Three Members of file Nationale





At first line, Mrs General Procuror of Benin

As it is the Ecole Nationale de Procédure in Paris that produces all the course programmes and carries out the corrections and the checking of knowledge, an intermediary centralisation has been planned in Dakar.

The delegation leaders for the most part denounced the ponderousness of the system, arguing that a move to Dakar for the purposes of checking know-

ledge would represent too great a burden.

It was suggested that the system could be streamlined by corresponding directly with Paris and organising the checking of knowledge directly in the French embassies in the countries concerned.

The executive committee must ponder on this question in close conjunction with the French

National Chamber of Judicial Officers. But it is not doubted that a solution will be found for all these problems.

Presidents ISNARD and BERTAUX declared that they would consider the means of finding a remedy with Maître SENE.

The general secretary, René DUPERRAY, described the creation of training periods in the study courses in France and Belgium and recalled that a rigorous organisation had had to be introduced in the face of growing demands for training periods.

It is strongly advised to put in requests for training periods a long time ahead in order to ensure that they are properly planned.

Numerous other subjects were touched on, in particular finance and a reminder to chambers that had not paid their subscription fees.

The functioning of "UIHJ MAGAZINE" led President ISNARD to make some complaints about chambers that do not collaborate in providing information.

The particular case of colleagues in Congo-Brazzaville was examined, and a mission consisting of President Jacques BERTAUX, Maître SENE, Maître NETTEN and general secretary René DUPERRAY has been given the task of investigating how to help our Congolese colleagues. Those of them that live in Brazzaville and in the north of the country have lost everything (the archives and the national chamber have been burnt down and the premises destroyed).

Our Congolese colleagues need typewriters, documents, offices, and so on.

Finally, the next training seminar on the Treaty of OHADA will take place under the auspices of the UIHJ in Bemako (Mali) on 25 and 26 September 1998.

The next colloquium will take place in 1999, either in Gabon or on the Ivory Coast. The choice will be made at the permanent council in Paris. Southern Africa also host an event in 1999.

At the end of the permanent council, President Jacques ISNARD warmly congratulated President Robert BONOU and Maître Claudine MOUGNI, Ortanse BANKOI, Maître de SOUZA and Maître LAGUIDE on their perfect organisation of the day. He finally awarded the UIHJ silver medal to the National Chamber of Benin.

All in all, it was a splendid event that fulfilled all the participants' expectations. ♦



Chamber of Judicial Officers of Benin



LONDRES • 29 mai 1998



Le bureau exécutif de l'UIHJ lors de l'allocution du Président ISNARD

Les Membres de l'Union Internationale des Huissiers de Justice et Officiers Judiciaires se sont réunis à LONDRES le 29 mars 1998 pour le premier Conseil Permanent Européen. La décision prise de scinder en deux le Conseil Permanent de printemps a été un choix particulièrement judicieux.

Au-delà de considérations économiques, qui évitent à certaines délégations, essentiellement africaines, d'exposer des frais qui seraient lourds pour leur bourse, la spécificité d'un Conseil Permanent Européen a permis de recentrer les préoccupations propres aux Délégations d'Europe, laissant au Conseil Permanent de Novembre, le soin de voter les résolutions qui ont vocation à engager l'avenir de l'organisation.

Après l'appel des délégations, le Président ISNARD, dans son traditionnel discours d'ouverture, devait remercier nos Confrères de l'Association des Messagers at Arms d'Ecosse pour la chaleur de l'accueil, et pour l'opportunité ainsi créée de pouvoir rencontrer les Bailiffs

Anglais dont un représentant se trouvait présent dans la salle.

Le Président ISNARD devait ensuite remercier les Délégations présentes de l'effort qu'elles ont fait en participant à ce Conseil Permanent de Londres.

Une mention particulière pour Me MATHIEU de la Délégation du Québec, assisté de notre consœur, Me Michelle PAQUETTE, mais également et surtout pour la Délégation du BRÉSIL représentée par Mme Véra PINHERO DOS SANTOS, venue déposer de manière officielle la candidature de l'Association des Huissiers de Justice du Brésil en qualité de membre observateur, l'admission sera elle votée lors du Conseil Permanent plénier de Novembre à Paris.



Fut également chaleureusement saluée la présence de Mme Susan COLLINS, Présidente de la N.A.P.P.S. élue lors du dernier Congrès de Boston en Avril dernier.

Ayant sacrifié au rite des salutations protocolaires, le Président ISNARD devait ensuite revenir sur le Conseil Permanent Africain tenu à Cotonou au Bénin en Avril dernier, pour expliquer que ce Conseil avait particulièrement été suivi et apprécié. Une nouvelle importante a été ramenée d'Afrique : en effet, le Président FOURIE a annoncé la volonté des Etats de Namibie et de Malawi d'adhérer à l'Union Internationale.

Mais une fois n'est pas coutume, le Président ISNARD devait sermonner les différentes Délégations au sujet du grand projet de développement économique de l'activité des huissiers de justice et notamment au sujet de la carence affichée dans la participation à cette Commission.

Après cet appel solennel, qui a, semble-t-il, été entendu et, après avoir une nouvelle fois remercié les organisateurs et particulièrement Me Alexandre WALKER, le Président ISNARD devait donner la parole aux Secrétaires permanents pour le point suivant de l'ordre du jour.

C'est ainsi que Me HESLÉN, devait notamment annoncer la tenue d'un séminaire en Mai ou Juin 1999, à Gottebörg, sur les voies d'exécution. Ce colloque organisé sur deux jours, sous forme de tables rondes, traitera

notamment du surendettement, de la saisie-mobilière et de la convention du droit de la faillite.

Puis Me WALKER devait revenir sur l'organisation de ce Conseil Permanent pour préciser avoir invité des autorités politiques et judiciaires Britanniques, lesquelles, en raison d'un emploi du temps particulièrement chargé, ont dû décliner l'invitation.

Me MATHIEU (secrétariat Amérique du Nord) devait, pour ce qui le concerne, rappeler qu'en 2002 seront commémorés les cinquante ans de l'Union Internationale et qu'il serait peut-être important, dès à présent, de commencer à réfléchir de quelle manière marquer cet événement. Le Président ISNARD devait préciser que, bien entendu, en 2002, le cinquantenaire de l'Union Internationale sera dignement fêté. Que des réflexions sont conduites dans ce sens et qu'il sera temps d'en reparler un peu plus tard.

Après avoir remercié collectivement les trois Secrétaires Permanents pour leur travail, le Président ISNARD propose de passer au point suivant qui concerne les comptes-rendus d'activités.

Le Président a informé les Délégations de sa participation en Décembre 1997 à la Commémoration des 75 ans des Messengers at Arms à Edimbourg. Puis en Février, le Président a assisté à la mise en place de la profession d'huissier de justice en Pologne.



Le Président ISNARD

Luc CLAES, a fait rapidement la synthèse de sa participation au Congrès de la NAPPs à Dallas avant de préciser qu'il y avait bon espoir, selon lui, pour que l'Association Nord-Américaine soit reconnue comme autorité centrale à Washington pour permettre d'envisager une transmission directe sur les Etats nord-américains des actes de procédure avec une garantie accrue.



*Me Jacques BERTAUX,
chef de la délégation française*



Le point de l'ordre du jour suivant devait conduire le Conseil Permanent à évoquer la mise en place des différentes Commissions. Le Président ISNARD devait revenir sur la décision qui avait été prise lors du Conseil Permanent de Novembre 1997 au sujet duquel avait été évoqué et voté la mise en place d'une Commission chargée d'étudier les problèmes économiques des huissiers de justice en Europe.

Le Président ISNARD devait une nouvelle fois rappeler que les différentes délégations n'ont pas satisfait aux vœux qui avaient été formulés de proposer des membres pour former cette commission qui devra très rapidement, maintenant, être constituée.

S'agissant des conventions Européennes, Me Marie-Thérèse CAUPAIN, Première vice-Présidente, devait, à titre liminaire, rappeler que le Président ISNARD avait été honoré dans l'ordre de la Légion d'Honneur et que cette distinction rejaillit de manière évidente sur l'Union Internationale dont Me ISNARD est le porte-drapeau.

Ensuite, Me CAUPAIN devait rapidement revenir sur les conventions Européennes, notamment à la suite de la communication de Mme GRADIN, Commissaire Européen, concernant le titre Exécutoire Européen ainsi d'ailleurs que le Titre Conservatoire Européen. Me CAUPAIN devait préciser que l'Union Internationale a été as-

sociée aux travaux de la Commission de Bruxelles, et qu'il a été tenu compte des observations que les délégations ont été amenées à faire sur le projet proposé par Mme GRADIN.

Me CAUPAIN devait ensuite expliquer qu'aujourd'hui Bruxelles s'oriente vers une procédure simplifiée d'exequatur sans l'intervention du Juge et que, sur la base de ce projet, l'huissier de justice aurait vocation à délivrer l'exequatur en raison de son statut et des garanties que celui-ci confère aux parties.

Me CAUPAIN devait enfin rappeler qu'un séminaire se tiendra à PARIS en octobre prochain, séminaire qui aura pour thème les procédures d'injonction de payer au sein des pays de l'Union Européenne.

Me CAUPAIN, en conclusion, devait revenir sur la convention touchant à la transmission des actes.

Mme La Première Vice-Présidente devait rappeler la primauté qu'il faut accorder dans la transmission entre autorités décentralisées car il y a là un travail pédagogique important à réaliser pour privilégier ce mode de transmission. Selon Me CAUPAIN, il serait peut-être opportun de réfléchir sur la mise en place d'un Bureau Permanent destiné à informer les confrères qui rencontreraient des difficultés dans l'application de cette Convention.

Me ISNARD devait remercier Me CAUPAIN pour son inter-

vention et préciser que sa présence à Bruxelles est un point extrêmement favorable et important pour la défense des intérêts de la profession. La parole était ensuite donnée au Président Jacques BERTAUX, lequel a fait une rapide synthèse du colloque de Madrid qui s'est tenu du 4 au 7 mars 1998.

Le Président BERTAUX a rappelé que cette réunion avait pour but essentiel de mettre en place un professionnel de la signification et de l'exécution en Espagne et que les autorités ibériques ont été très sensibles à la participation et à l'aide de l'Union Internationale et de la Chambre française afin de les aider à promouvoir ce professionnel.

Le Président ISNARD devait ensuite compléter les propos du Président BERTAUX en expliquant que les huissiers de justice Français et Belges se sont rendus en Espagne pour convaincre leurs collègues Espagnols des bienfaits de la profession. Cette démarche procède de la volonté d'établir au sein de l'Union Européenne une profession forte et harmonisée de spécialistes du droit judiciaire et du droit de l'exécution.

Le Président ISNARD devait rappeler l'exemple des Commissaires-Priseurs qui, suite à une décision de Bruxelles, sont aujourd'hui condamnés à disparaître dans leur formule originelle.

En conclusion, le président ISNARD a rappelé qu'il est important de plaider auprès des





Le bureau de l'UIHJ avec, de gauche à droite :

Me R. DUPERRAY, Me CLAES, Me G. BROUHOT, Me D. HECTOR, Me J. ISNARD, Me M.-T. CAUPAIN, Me J. CHRISTIN et Me L. NETTEN

confrères l'action vertueuse de l'Union Internationale qui tisse progressivement un réseau d'huissiers de justice en Europe, lequel, espérons-le, deviendra de plus en plus puissant. Il s'agit là, suivant le Président de l'U.I.H.J., de l'avenir de notre corporation et qu'il est important à ce stade de mener un travail d'information et de communication.

Fut ensuite évoqué le problème de l'Italie. Le Président GIORDANELLI devait faire part à l'Assemblée de sa préoccupation à l'égard d'un projet de loi qui a pour objectif de dépouiller les huissiers de justice italiens de la plupart de leurs activités en transférant à des sociétés privées le recouvrement et l'exécution de certaines créances.

Le Président GIORDANELLI a expliqué que le Gouvernement Italien a mis en place un black out qui empêche les confrères Italiens de connaître la finalité du projet mais qui, en tout état de cause, compromet la péren-

nité de la fonction d'huissier de justice en Italie.

Le Président ISNARD, réceptif aux propos tenus par le Président GIORDANELLI, a expliqué que tout serait fait pour rencontrer les autorités judiciaires et politiques italiennes afin de connaître les intentions du législateur et d'aider nos collègues italiens qui ont été à l'origine de la création de l'Union Internationale.

Me CAUPAIN devait ensuite rappeler que, dans le cadre d'un programme "GROSSUS", un colloque devrait normalement avoir lieu à Lisbonne en septembre 1998. Les thèmes qui y seront évoqués concernent, pour l'essentiel, les questions liées aux droits de la défense dans le procès à l'efficacité des procédures d'exécution et aux statuts des agents chargés de cette exécution.

Puis, la parole a été donnée aux Présidents des Délégations pour la présentation des rapports d'activités :

- Le Président BEISCHALL, pour l'Allemagne, devait faire part des résultats concernant l'évolution de la profession en Allemagne et informer que le Congrès de 1999 se prononcera de manière définitive sur le futur statut de l'Officier Judiciaire Allemand appelé à opter pour la fonction libérale.

- Le Président autrichien, Me HOLZER, devait à son tour indiquer qu'une réforme de la profession est actuellement en cours en Autriche et que, pour l'instant, rien n'a abouti, la pierre d'achoppement étant constituée par les problèmes de rémunération.

- Me Charles VANHEUKELEN, Président de la Chambre Nationale de Belgique, devait alors, dans le cadre de son rapport, expliquer que la Chambre Belge a été conduite à demander une indemnisation forfaitaire de parcours en matière civile et commerciale pour les huissiers de justice. Toutefois, la loi n'a pas encore été publiée.



Il a également abordé la question de la centralisation des avis de saisies. Le Conseil des Ministres a approuvé le projet qui est actuellement au Conseil d'Etat pour avis.

Un autre point a été évoqué par le Président belge s'agissant de l'instauration d'un grand Tribunal d'introduction qui consisterait à permettre de placer toutes les affaires devant un seul Tribunal qui, ensuite, serait chargé d'orienter les dossiers devant les différentes juridictions évitant ainsi les conflits de compétence.

Un point a également été évoqué concernant le nouveau statut de l'huissier de justice belge : le Président a rappelé qu'il y a actuellement environ 300 candidats huissiers de justice en Belgique et que cette situation a pour conséquence d'amener certains d'entre eux à demander une augmentation du nombre de professionnels. A cet égard, une réflexion est actuellement conduite au sein du Comité de Direction de la Chambre Nationale belge en faveur d'un projet concernant la vénalité des charges. L'Assemblée Générale de la profession devrait se prononcer en septembre prochain sur l'attitude à adopter.

D'autres points importants ont également été évoqués par le Président belge et notamment la demande faite par la Chambre Nationale de suppri-

mer la signature obligatoire de l'avocat dans la procédure sommaire d'injonction de payer.

La parole était ensuite donnée au représentant du Québec (Canada) qui devait faire un rapport empreint de pessimisme sur l'activité des huissiers de justice en Amérique du Nord. Il semblerait effectivement qu'une crise économique importante touche depuis quelque temps nos confrères québécois, avec une chute des actes de 50 à 65 % environ.



Me André MATHIEU, huissier de justice à Montréal (Québec), secrétaire permanent pour l'Amérique du Nord

Chacune des Délégations devait successivement exposer les activités menées dans leur pays depuis le dernier Conseil Permanent de Novembre 1997.

S'agissant de la Grèce, le représentant de la Délégation, excusant l'absence du Président GRAMMATOPOULOS, a indi-

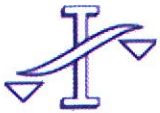
qué que l'organisation du Congrès d'Athènes est sur les rails. Un point précis sera fait lors du Conseil Permanent de novembre prochain.

Pour la France, le Président BERTAUX devait annoncer qu'un nouveau bureau a été élu pour deux ans depuis le 1^{er} Janvier 1998 et que ce nouveau bureau entretient d'excellentes relations avec la chancellerie (Ministère de la Justice).

S'agissant du rapport d'activités, le Président BERTAUX a rappelé qu'un recours avait été engagé par les Avocats à l'encontre du tarif des huissiers de justice français. Aujourd'hui, sans anticiper, il est raisonnable de penser que ce recours n'aboutira pas et qu'il se peut même que le nouveau décret tarifaire soit meilleur que celui qui a fait l'objet d'une contestation.

Le Président BERTAUX a ensuite rappelé que différents projets de lois sont actuellement en discussion à l'Assemblée. L'objectif est de privilégier les procédures allégées telles que conciliation et médiation et qu'une loi importante est actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale sur l'exclusion.

Le Président BERTAUX a également fait un rapport rapide sur la formation des huissiers de justice français et sur l'intérêt qu'il y avait à développer l'action internationale. Il a enfin annoncé la mise en place prochaine d'un site INTERNET.



S'agissant de la délégation Slovaque, son Président devait remercier le Bureau de L'Union Internationale pour l'aide qui lui a été apportée tout au long de la mise en place de cette nouvelle profession en Slovaquie. Le Président, dernièrement élu, Me Ladislav HAG, devait confirmer l'organisation du prochain Conseil Permanent de printemps en Slovaquie en Mai 1999.

Ensuite de quoi et après que les différents Présidents de Délégations aient fait état des rapports d'activités, la date du prochain Conseil Permanent a été fixée à Paris les 26 et 27 Novembre prochains.

Me HECTOR, Secrétaire de l'Union Internationale devait ensuite faire un rapport complet sur les activités de l'Union Internationale à Cuba. Il a rappelé qu'en mars 1998 un colloque sur les procédures civiles était organisé à La Havane et que, devant le succès de cette manifestation, une loi nouvelle est actuellement à l'étude afin de réformer les voies d'exécution.

Me HECTOR devait également rappeler la création d'un cycle de spécialisation à l'Université de La Havane et également la mise en place d'un Institut de Développement du Droit en partenariat avec les huissiers de justice.

Ensuite de quoi, était officiellement enregistré la volonté de la Présidente Brésilienne, Me

Véra DINHEIRO DOS SANTOS, d'intégrer à l'Union Internationale l'Association des Officiers de Justice Fédéraux du Brésil.

Le Président ISNARD s'est félicité de cette démarche et a indiqué qu'en novembre à Paris la candidature du Brésil serait officialisée faisant ainsi de ce pays attachant d'Amérique du Sud le quarante-sixième membre de l'Union Internationale.



*Mme Suzan COLLINS,
Présidente de la N.A.P.P.S.*

Après avoir évoqué les autres points de l'ordre du jour et examiné les questions financières de l'Union Internationale, le Président devait clôturer cette journée de travail non sans avoir reçu du Président de la Délégation belge une proposition d'organisation du Conseil Permanent de Printemps en 2001 à Anvers.

Le Président ISNARD s'est félicité d'une telle candidature mais a rappelé qu'une élection aurait lieu en l'an 2000 dans le cadre du Congrès d'Athènes et qu'il appartiendrait au nouveau bureau de se prononcer sur le choix de la ville qui accueillera le Conseil Permanent de Printemps à cette date.

Le Président ISNARD devait donc clôturer en invitant toutes les délégations présentes à se retrouver en novembre prochain à Paris pour le Conseil Permanent plénier.

**D. ARIBAUT-ABADIE
J.-P SPINELLI**



LONDON • 29 May 1998

The Members of the Internationale Union of Judicial Officers met in LONDON on 29 May 1998 for the first Permanent Council exclusively for European delegations.

The decision that was taken to split the spring Permanent Council into two geographical sections (Europe and Africa) has proved a particularly wise choice.

Apart from economic considerations of avoiding exposure to large travel expenses for certain delegations, mainly from Africa, the specific nature of a European Permanent Council made it possible to redefine concerns peculiar to the delegations from Europe (who were joined by the delegations from the American continent), leaving to the Permanent Council in November the task of voting on resolutions with authority to affect the future of the organisation.

In his traditional opening speech, President ISNARD thanked our colleagues from the Association of Messengers at Arms of Scotland for their warm welcome and for the opportunity that thus been created to meet the English bailiffs, a representative of whom was present in the hall.

President ISNARD went on to congratulate the delegations present for the trouble they had taken to attend the London Permanent Council.

There was special mention for Maître MATHIEU of the Quebec delegation, assisted by our colleague, Maître Michelle PAQUETTE, but also and in particular for the Brazil delegation, represented by Mrs Véra PINHERO DOS SANTOS, which had just made an official application on behalf of the Brazilian Judicial Officers' Association to become an observer member. Acceptance will be voted on at the plenary Permanent Council in November in Paris.

Equally warm appreciation was expressed for the presence of Mrs Suzan COLLINS, elected President of the N.A.P.P.S. (USA) at the most recent Congress of Process servers which was held in Dallas in April.

Having made such ceremonial salutations as were demanded by protocol, President ISNARD then moved on to the subject of the African Permanent Council held in Cotonou, Benin, in April, pointing out that this event had received particular attention and appreciation. A major piece of news had been brought back from Africa: President FOURIE (South Africa) had announced the wish of Namibia and Malawi to join the International Union.

President ISNARD now lectured the various delegations – as once in a while can do no harm – on the subject of the great project for economic development of the activity of judicial officers, expressing his regret at the lack of participants in this Commission.

After this formal appeal, which has apparently been taken heed of, and having once again thanked the organisers, especially Mr Alexander WALKER, President ISNARD handed over to the Permanent Secretaries.

Worthy of note here was the announcement by Maître HESLÉN, for the Scandinavian countries and the Baltic states, that a seminar will be held in Göteborg in May or June 1999, on the subject of the routes of execu-

